

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 8 septembre 2015, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Stéphane Hamel,

Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 4 septembre 2015;

Séance tenante, l'ordre du jour est modifié par l'ajout des items suivants :

Affaires nouvelles :

- Vélo Québec/Adhésion au programme À pied, à vélo, ville active;
- Remerciements/Monsieur André Bellavance;

2015-09-288 Aucune autre affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller monsieur Étienne Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AOÛT 2015 :

2015-09-289 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2015 soit adopté tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

TRÉSORERIE :

2015-09-290 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus du mois d'août 2015 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

2015-09-291 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL : (SUITE)

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 95 421,99 \$ (dépôt direct des salaires) et 533 243,60 \$ pour le mois d'août 2015 pour le fonds d'administration général, telle que déposée et annexée à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME ET AGENTE DE DÉVELOPPEMENT - AOÛT 2015 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme et agente de développement, madame Véronique Tétrault, au 31 août 2015.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame France Gendron au 31 août 2015.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

DEMANDE DE MADAME NOËLLA DESROCHERS ET MONSIEUR CHRISTIAN MATHIEU :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2015/13 soumise par madame Noëlla Desrochers concernant l'immeuble situé au 14, rue Martel (lot numéro 4 906 666);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 16 août 2015;

2015-09-292 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2015/13 concernant la propriété de madame Noëlla Desrochers et monsieur Christian Mathieu soit acceptée afin de régulariser l'emplacement du garage à 7,40 mètres de la ligne avant, le tout conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 12 août 2015.

Adoptée.

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE GARAGE YVON BOLDUC INC. :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2015/12 soumise par monsieur Martin Bolduc, administrateur du *Garage Yvon Bolduc inc.* concernant l'immeuble situé au 118, rue Saint-Louis (lot numéro 4 906 398);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE GARAGE YVON BOLDUC INC. : (SUITE)

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 16 août 2015;

2015-09-293 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2015/12 concernant la propriété du *Garage Yvon Bolduc inc.* soit acceptée afin de permettre la mise en place de six (6) enseignes posées à plat sur le bâtiment avec une superficie totale de 6,8 m² et une enseigne sur poteau centrée sans le dégagement de 30 cm, le tout conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 12 août 2015.

Adoptée.

ADOPTION/PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 201-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 045-2003 :

2015-09-294 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil adopte le projet du règlement de zonage numéro 201-2015;

QUE le présent projet de règlement numéro 201-2015 aura pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 045-2003 afin d'agrandir la zone C-9 à même la zone Rb-4;

QUE copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 5 octobre 2015, à 19 h 15, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée.

PROGRAMME DE REVITALISATION DE WARWICK/DEMANDE DE PROLONGATION POUR LE DOSSIER 05-2015 JUSQU'EN AOÛT 2016 :

CONSIDÉRANT QUE dans leur lettre du 6 juillet 2015, madame Stéphanie Martel et monsieur Jim Richard demandent à la Ville de Warwick de prolonger la période d'exécution des travaux pour leur bâtiment du 325, rue Saint-Louis dans le cadre du programme de revitalisation de Warwick;

2015-09-295 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de reporter la date de fin des travaux au 31 août 2016 pour le bâtiment du 325, rue Saint-Louis appartenant à madame Stéphanie Martel et à monsieur Jim Richard (dossier 05-2015).

Adoptée.

AUTORISATION/ACHAT D'UN SONOMÈTRE :

CONSIDÉRANT QUE suite à de nombreuses plaintes de citoyens notamment dans le secteur du parc industriel Léo-Beauchesne, la difficulté à déterminer la présence d'une nuisance sonore est apparue évidente;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

AUTORISATION/ACHAT D'UN SONOMÈTRE : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE l'article 103.1 du G-100 applicable par la Ville, mentionne ceci : « Est prohibé le fait de faire, de provoquer ou d'inciter à faire de quelque façon que ce soit du bruit susceptible de troubler la paix, le repos et le bien-être d'une ou plusieurs personnes du voisinage... »;

CONSIDÉRANT QU'il est difficile de déterminer le taux de sensibilité de chaque individu et de valider s'il y a présence d'une nuisance réelle ou non;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'établir un seuil maximal afin de nous indiquer s'il y a dépassement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit se positionner et trouver des outils pour lui permettre de fixer un seuil clair applicable aux commerces et résidences;

2015-09-296 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise l'achat et le paiement d'un sonomètre au montant estimatif de 4 297,40 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

ADMINISTRATION ET GREFFE :

DÉCISION/EMBAUCHE D'UNE CHARGÉE DE PROJETS :

2015-09-297 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE madame Catherine Marcotte de Trois-Rivières soit embauchée à titre de chargée de projets à compter du 8 septembre 2015 pour une période d'un an;

QUE l'embauche de Madame Marcotte est soumise à une période de probation de trois (3) mois et son salaire et ses conditions de travail sont précisés dans un contrat de travail;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo soit autorisé à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS/RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LA PISCINE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE MONIQUE-PROULX :

2015-09-298 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de conclure une entente pour l'utilisation de la piscine et du gymnase de l'école secondaire Monique-Proulx avec la *Commission scolaire des Bois-Francs*, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019, le tout conformément au protocole d'entente joint à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE la Ville de Warwick s'engage à verser à la *Commission scolaire des Bois-Francs* un montant de 62 000 \$ pour l'année 2015, 63 550 \$ pour 2016, 65 150 \$ pour 2017, 66 775 \$ pour 2018 et 68 450 \$ pour l'année 2019;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

MRC D'ARTHABASKA/PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES 2015-2016 :

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente relative au Fonds de développement des territoires, les municipalités rurales de la *MRC d'Arthabaska* auront accès à une enveloppe de 15 900 \$ chacune pour le financement de différents projets locaux;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités recevront également une enveloppe supplémentaire de 15 000 \$ provenant du Pacte rural 2014-2015;

CONSIDÉRANT QU'afin de s'assurer que les sommes seront investies en totalité dans le délai prescrit, le comité administratif de la MRC a demandé à ce que les municipalités manifestent leur intention de projets au plus tard le 18 décembre 2015 afin de conserver la priorité sur leur enveloppe locale de 15 900 \$;

CONSIDÉRANT QUE selon l'Entente relative au Fonds de développement des territoires, l'enveloppe de 15 900 \$ devra être engagée au plus tard le 31 mars 2016 et décaissée au plus tard le 31 mars 2017, après cette date, toute somme inutilisée devra être retournée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Pacte rural n'a pas de date butoir pour l'engagement des sommes en autant qu'elles soient décaissées en totalité au plus tard le 31 mars 2017;

2015-09-299 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick souhaite présenter son projet d'aménagement de jeux d'eau qui sera implanté dans le parc Yvon-Paré et totalisant un montant estimatif de 95 000 \$ dans le cadre du volet de la ruralité selon l'Entente relative au Fonds de développement des territoires et du Pacte rural 2014-2015 pour une enveloppe totale de 30 900 \$;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soit autorisée à déposer le plan d'action et à signer tous les documents donnant plein effet à la présente.

Adoptée.

AUTORISATION/ACHAT D'ENSEIGNES AUX ENTRÉES DE LA VILLE :

2015-09-300 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement et l'achat de trois (3) enseignes à installer aux entrées de la Ville de Warwick au montant estimatif de 15 000 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

NOUVELLE ORGANISATION DE TRAVAIL/POSTE COORDONNATRICE DES LOISIRS ET ADJOINTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE :

CONSIDÉRANT QUE lors de l'affichage du poste de coordonnateur(rice) des loisirs et d'adjoint(e) à la direction générale, les tâches reliées à ce poste incluaient les loisirs et la comptabilité;

CONSIDÉRANT QUE les tâches exécutées par la titulaire du poste sont particulièrement reliées à l'organisation des loisirs et au soutien des citoyens et des groupes de bénévoles en matière de loisirs et à toutes autres tâches connexes;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

NOUVELLE ORGANISATION DE TRAVAIL/POSTE COORDONNATRICE DES LOISIRS ET ADJOINTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE : (SUITE)

CONSIDÉRANT QU'un poste de technicien(ne) comptable à temps complet a dû être créé pour combler les besoins du service;

2015-09-301 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QU'à compter du 21 septembre prochain, le poste occupé par madame Josée Talbot passera de 31 1/2 heures par semaine à 20 heures par semaine et la nouvelle désignation de son poste, sera coordonnatrice des loisirs;

QUE Madame Talbot conservera les conditions de travail définies dans la politique de gestion du personnel-cadre.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

AUTORISATION/DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER POUR LE SECTEUR URBAIN ET RURAL :

2015-09-302 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soit autorisée à demander des soumissions par appel d'offres public dans le journal *La Nouvelle Union* et le babillard électronique *SÉAO* pour l'entretien des chemins d'hiver du secteur urbain et du secteur rural (deux (2) devis distincts), pour une période de trois (3) ans et/ou de cinq (5) ans.

Adoptée.

AUTORISATION DE DÉPENSES/TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES :

2015-09-303 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise un budget supplémentaire de 10 000 \$ plus les taxes applicables pour les travaux d'aménagement intérieur de la nouvelle construction de la station d'épuration des eaux usées et le paiement des dépenses concernant entre autres la finition intérieure des murs et le béton pour le plancher.

Adoptée.

VILLE DE NICOLET/REGROUPEMENT D'ACHAT POUR LES PRODUITS CHIMIQUES 2016 :

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.5 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) permettent à la Ville de conclure, avec une autre municipalité, une entente ayant pour objet l'achat de matériel ou de matériaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Nicolet propose à la Ville de Warwick de procéder, en son nom, à un achat regroupé de produits chimiques nécessaires aux opérations de traitement des eaux de surface et souterraines;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick désire participer à cet achat regroupé de produits chimiques;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

VILLE DE NICOLET/REGROUPEMENT D'ACHAT POUR LES PRODUITS CHIMIQUES 2016 : (SUITE)

2015-09-304 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville de Warwick confie à la Ville de Nicolet le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé des produits chimiques suivants à être utilisés, au cours de l'année 2016, dans le cadre des opérations de traitement des eaux de surface et souterraines :

Produit	Quantité	Unité de mesure
Hypochlorite de sodium	12 000	litres
Chlorure ferrique	50 000	Kg de fer

QUE dans le cadre de cet appel d'offre regroupé, la politique de gestion contractuelle de la Ville de Nicolet soit appliquée;

QUE la Ville de Warwick s'engage, si la Ville de Nicolet adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Nicolet.

Adoptée.

SERVICE INCENDIE :

AUTORISATION/RÉPARATION DE LA PORTE DE L'UNITÉ D'URGENCE :

2015-09-305 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise la réparation et le paiement de la porte arrière de l'unité d'urgence au montant de 3 426 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

DÉCISION/SOUMISSIONS POUR L'ACHAT DES HABITS DE COMBAT :

CONSIDÉRANT QUE les soumissions concernant l'achat de treize (13) habits de combat ont été ouvertes par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, le 4 septembre 2015 à 10 heures à l'hôtel de ville en présence d'au moins deux (2) témoins;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a reçu quatre (4) soumissions pour l'achat des habits de combat, soit les suivantes :

Noms des soumissionnaires	Montant soumis (taxes exclues)
Boivin & Gauvin inc. (1200° Équipements)	33 879,82 \$
Aréo-Feu Itée	21 645,00 \$
CSE Incendie	23 139,35 \$
L'Arsenal	25 792,00 \$

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

SERVICE INCENDIE : (SUITE)

DÉCISION/SOUMISSIONS POUR L'ACHAT DES HABITS DE COMBAT : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire, soit *Aréo-Feu Itée* de Longueuil est conforme au devis numéro 2015-06;

2015-09-306 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick octroie le contrat à *Aréo-Feu Itée* de Longueuil pour l'achat de treize (13) habits de combat et en autorise le paiement au montant de 21 645 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

TABLE RÉGIONALE DE CONCERTATION DES PERSONNES AÎNÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC/INVITATION À LA JOURNÉE DE PERFECTIONNEMENT :

2015-09-307 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la conseillère, madame Noëlla Comtois soit autorisée à participer à la Table régionale de concertation des personnes âgées du Centre-du-Québec le 14 octobre 2015 au cégep de Drummondville;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription au coût de 25 \$ et des déplacements.

Adoptée.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES D'ACTIVITÉS/INVITATION À UNE JOURNÉE DE FORMATION :

2015-09-308 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice de l'urbanisme et agente de développement, madame Véronique Tétrault soit autorisée à participer à la formation sur les nouvelles tendances d'aménagement et de développement des parcs industriels au Québec offerte par l'*Association québécoise pour la qualité environnementale et le développement durable des territoires d'activités* le 29 septembre prochain à Longueuil;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 225 \$ plus les taxes applicables et de déplacements.

Adoptée.

AFÉAS ET CLUB LIONS/INVITATION À LEUR SOIRÉE BÉNÉFICE VINS ET FROMAGES :

2015-09-309 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement d'une table complète au montant de 600 \$ pour la soirée bénéfique du *Club Lions* et de l'*Aféas* de Warwick qui aura lieu le 28 octobre 2015 à la Salle du Canton.

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2015-09-310 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du mois d'août 2015 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS :

Aucun.

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 201-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 045-2003 :

2015-09-311 Je, soussigné, monsieur Pascal Lambert, conseiller, donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 045-2003.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du projet sera remise aux membres du conseil de la Ville de Warwick au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle ce règlement doit être adoptée.

Pascal Lambert

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 202-2015 CONCERNANT LA GESTION DES DEMANDES D'ATTESTATION DE NON CONTRAVENTION À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE :

2015-09-312 Je, soussigné, monsieur Stéphane Hamel, conseiller, donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement concernant la gestion des demandes d'attestation de non contravention à la réglementation municipale.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du projet sera remise aux membres du conseil de la Ville de Warwick au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle ce règlement doit être adoptée.

Stéphane Hamel

AFFAIRES NOUVELLES :

VÉLO QUÉBEC/ADHÉSION AU PROGRAMME À PIED, À VÉLO, VILLE ACTIVE :

CONSIDÉRANT l'existence du programme *À pied, à vélo, ville active* de *Vélo Québec* qui appuie la création de villes actives;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick veut offrir des lieux appropriés, sécuritaires et stimulants pour la pratique de la marche et du vélo à ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE les décisions prises par la Ville de Warwick en matière d'aménagement du territoire, de sécurité, de loisirs et d'environnement ont une grande influence sur l'utilisation de modes de transport actif par ses citoyens et citoyennes;

AFFAIRES NOUVELLES : (SUITE)

VÉLO QUÉBEC/ADHÉSION AU PROGRAMME À PIED, À VÉLO, VILLE ACTIVE : (SUITE)

CONSIDÉRANT QU'une approche transversale peut contribuer à créer un environnement approprié pour les déplacements actifs pour tous les citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE l'administration de la Ville de Warwick désire encourager l'utilisation de modes de transport actif afin de participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en améliorant son bilan environnemental;

CONSIDÉRANT QU'il est important que la Ville de Warwick assume le leadership d'une ville active;

2015-09-313 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick adhère au programme À pied, à vélo, ville active de *Vélo Québec* et identifie un répondant *À pied, à vélo, ville active* dans la municipalité;

QU'également, la Ville participe à l'évaluation du programme *À pied, à vélo, ville active*, adopte et fasse la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant l'utilisation des modes de transport actif, et mette en œuvre, dès cette année, des mesures concrètes découlant de cet engagement.

Adoptée.

REMERCIEMENTS/MONSIEUR ANDRÉ BELLAVANCE :

2015-09-314 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les élus municipaux de la Ville de Warwick remercient monsieur André Bellavance pour l'excellent travail accompli depuis 2004 à titre de député dans la circonscription électorale Richmond-Arthabaska.

Adoptée.

RAPPORT DES COMITÉS :

Madame Noëlla Comtois invite la population à participer au spectacle de la série culturelle le 20 septembre à 14 heures à l'Église Saint-Médard de Warwick ainsi qu'aux journées de la culture les 26 et 27 septembre à la maison de la culture avec l'exposition de caricatures de monsieur Serge Chapeau et la réalisation de caricatures numériques des visiteurs par madame Diane Laflamme. Également, Madame Comtois rappelle qu'il est possible d'emprunter des livres numériques à la bibliothèque et invite les enfants à participer au spectacle de marionnettes le 25 septembre dans le cadre des journées de la culture. Le 13 septembre prochain, il y aura une rencontre musicale pour les 6 à 10 ans à la maison musicale de Warwick.

Monsieur Étienne Bergeron invite la population à encourager les cyclistes lors de la Classique des Appalaches les 19 et 20 septembre.

Monsieur Martin Vaudreuil informe les gens de la participation de la Ville au 74^e congrès de la *Fédération québécoise des municipalités* du 24 au 26 septembre 2015.

Monsieur Pascal Lambert procède à la remise d'un chèque de 3 000 \$ à l'*Association du hockey mineur de Warwick* et un autre de 250 \$ à la *Maison des jeunes La Destination 12-17 de Warwick*, pour le bénévolat effectué par ces organismes lors de l'évènement Fort dans la course qui s'est déroulé le 12 juillet dernier et où 350 personnes ont participé à cette activité.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2015-09-315 À vingt heures sept, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo,
Maire

Lise Lemieux, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière